

Chambre de commerce et d'industrie

Le plan interne d'intervention en débat

La Chambre de Commerce et d'Industrie la Tafna, pour accompagner les entrepreneurs dans leurs efforts d'innovation et la mise à niveau de leurs entreprises, a organisé, ce jeudi au niveau de son siège, une journée de formation et de sensibilisation relative aux concepts de la sécurité industrielle.

Le thème qui sera développé, lors de cette journée à laquelle ont pris part les opérateurs publics et privés ainsi que les institutions concernées, s'articulait autour du plan d'intervention interne. M.Lotfi Halfaoui, expert industriel, conformément à l'article 62 de la loi N°4-20 du 25/12/2004, a clairement précisé lors de son intervention que, désormais, les établissements classés doivent se doter d'un plan interne d'intervention afin de faire face aux risques susceptibles d'aboutir à un accident majeur. Il est donc obligatoire pour l'entrepreneur d'élaborer au sein de son entreprise un PII faute de quoi il ne pourra exercer son activité. «Le plan interne d'intervention s'explique par le fait que l'exploitant d'un établissement classé se donne les moyens pour maîtriser un éventuel sinistre et remettre l'installation dans l'état le plus sûr pour la sécurité interne et externe», développera M.Halfaoui.

«Ce plan, ajoute l'orateur, définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement. Il détermine les actions internes de secours qui font l'objet d'une mise à jour au moins tous les 5 ans». Les entrepreneurs présents à cette journée, conscients de la nécessité de l'élaboration de ce plan d'intervention, qui constitue en fait une garantie pour le personnel et les biens, ont toutefois exprimé certaines inquiétudes quant aux différentes démarches à entreprendre, surtout le temps que cela peut prendre pour doter leur établissement d'un PII. D'autant plus que la loi en vigueur considère que les entreprises qui ne possèdent pas un PII sont en infraction.

O. E. B.